



-----Serenity Cat-----Hôtel pour chat--  
 42 rue du bosquet 13004 Marseille  
 06-42-48-03-31  
 contact@serenity-cat.com  
 Siret : 53446030800032

## Charte de Serenity Cat

### I – Les conditions d'admission:

A – Le chat devra être préalablement à son entrée à l'hôtel :

- Identifié par tatouage ou puce électronique (obligatoire depuis le 1er janvier 2012)
- vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'1 an contre le typhus, coryza et leucose

Le carnet de vaccination devra être fourni et attester des vaccins à jour.

- stérilisé (femelles) et castré (mâles) à partir de ses 6 mois
- vermifugé et traité contre les puces 48h avant son entrée à l'hôtel. Le propriétaire devra attester que le chat a bien reçu le traitement. Il faudra mentionner le nom ainsi que la marque du produit et la date de son application.

A défaut il pourra lui être administré un vermifuge et un traitement anti puces à son arrivée, aux frais du client.

*\* conditions étudiées au cas par cas.*

B – Le client s'engage lors de l'enregistrement à :

- remplir une fiche de renseignement et signaler tout risque lié à la santé du chat, à son comportement et à ses habitudes ;
- déposer le chat dans une caisse de transport ;
- fournir le carnet de vaccination original attestant que les vaccins sont à jour et que le chat est stérilisé. Ce carnet de santé sera conservées par Serenity Cat pendant toute la durée du séjour ;
- Serenity Cat se réserve le droit de refuser la garde d'un chat si, lors de son arrivée à l'hôtel, celui-ci ne remplit pas l'intégralité des conditions d'admission ci-dessus énoncées. Les sommes versées lors de la réservation seront alors conservées par Serenity Cat en dédommagement de l'immobilisation de la chambre réservée.

### II - Déroulement du séjour chez Serenity Cat :

A – Arrivée et départ du chat :

- Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort, l'accès aux chambres est réglementé. Les arrivées, départs et visites se font sur rendez-vous uniquement ;
- le chat n'est pris en charge par Serenity cat qu'à compter du moment où celui-ci est sorti de sa caisse, une fois installé dans sa chambre et jusqu'à ce qu'il soit repris par son propriétaire, qui le récupérera dans sa chambre.
- Si le client ne se présente pas à la date et l'heure prévue pour la sortie du chat, Serenity Cat proposera un autre rendez-vous en fonction de son organisation. Toute journée supplémentaire entamée sera due ;
- Sans nouvelle du client Serenity Cat le contactera par tout moyen en sa possession. Après 8

jours sans aucune prolongation payée par le client, l'animal sera considéré comme abandonnée (cf. paragraphe V)

#### B – Attentions et soins courants :

- Serenity Cat s'engage à fournir à ses pensionnaires un lieu sain, sécurisé et confortable ;
- Les locaux sont nettoyés et désinfectés quotidiennement, chauffés en hiver ;
- Serenity Cat s'engage à porter la plus grande attention à tous ses pensionnaires durant la totalité de leur séjour ;
- Serenity Cat respectera les besoins fondamentaux liées à l'espèce féline en général ainsi que les besoins individuels de chaque chat ;
- Serenity Cat fournit les jouets, coussins, fontaine à eau, litières et nourriture. S'il le souhaite, le client pourra remettre à Serenity Cat la nourriture à laquelle son chat est habitué, en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Aucune remise ne sera toutefois accordée sur le coût du séjour

### **III – Santé du chat:**

#### A – Chat sous traitement médicamenteux ou nutritionnel lors de son arrivée :

- Serenity Cat se réserve la possibilité de refuser la garde à un chat dont l'état de santé serait jugé incompatible avec un séjour dans l'hôtel ;
- Faute pour le client d'avoir informé Serenity Cat, lors de la réservation, de l'état de santé du chat, la somme versées seront acquises à Serenity Cat.
- Si le chat présente avant son entrée à l'hôtel un problème de santé jugé compatible par Serenity Cat pour son séjour :

\* Traitement médicamenteux : le client s'engage à remettre à Serenity Cat le traitement en cours en quantité suffisante pour la durée du séjour, avec l'ordonnance liée au traitement (en cas de quantité insuffisante, les traitements seront achetés et facturés au client) ;

\* en cas de régime nutritionnel spécifique : le client s'engage à remettre à Serenity Cat l'alimentation spécifique en quantité suffisante pour la durée du séjour (en cas de quantité insuffisante une alimentation sera fournie par l'établissement Serenity Cat).

#### B – Soins spécifiques de santé apportés pendant le séjour :

- intervention vétérinaire : en cas d'inquiétude de la part de Serenity Cat sur l'état de santé du chat, Serenity Cat s'engage à prévenir le client (ou s'il n'est pas joignable, les personnes indiquées dans la fiche de renseignements) et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer son rétablissement dans les plus brefs délais. Le chat pourra être amené à consulter un vétérinaire choisi par Serenity Cat en fonction du problème de santé rencontré, à moins que le client ait expressément demandé que son vétérinaire référent soit consulté prioritairement.

Le vétérinaire consulté est habilité à prendre toute décision pour le bien-être du chat, ainsi que des autres chats séjournant chez Serenity Cat et qui ne peut attendre d'avoir recueilli l'accord du client ou qui est rendu nécessaire pour la santé des autres animaux.

Si la santé du chat requiert une intervention non urgente pour laquelle l'accord du propriétaire peut être recueilli sans que les délais ne mettent la santé du chat en danger, ce dernier pourra être isolé dans l'attente de l'accord du propriétaire. Dans tous les cas, les frais exposés pour la préservation de la santé du chat, en accord avec le client ou, en cas d'urgence pour la santé ou la vie du chat, à l'initiative de Serenity Cat, seront avancés par Serenity Cat et intégralement remboursés par le client.

- Responsabilité de Serenity Cat : Serenity Cat s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver la santé des chats qui lui sont confiés et s'assurer de leur bien-être. Toutefois, en confiant son chat à Serenity Cat, le client reconnaît que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu. De plus, l'accès à des plate formes en hauteur implique l'acceptation, par le client, de l'existence d'un risque inhérent à la nature du chat.

– Serenity Cat ne saurait ainsi être responsable :

\* d'une blessure accidentelle causé par la circulation du chat sur les différentes plate formes et l'usage des jouets mise à sa disposition.

\* d'une blessure accidentelle causée par un autre chat, malgré le soin mis par Serenity Cat à sélectionner les animaux susceptibles de partager une même chambre.

\* Serenity cat ne saurait être en aucun cas responsable de toute maladie, accident ou dégradation de l'état de santé du chat, lorsque la cause est antérieur à son séjour et révélée lors de celui-ci ou postérieurement.

\* Ainsi, certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années dans l'organisme de certains chats, sans pour autant que celui-ci en affiche les signes cliniques. Serenity Cat ne pourra notamment être tenu responsable des maladies suivantes : Péritonite infectieuse féline (PIF), FIV (« sida du chat »), Leucose et certaines formes de coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne. Que ces pathologies apparaissent pendant ou après le séjour.

\* Plus généralement, Serenity Cat ne saurait être responsable de l'état de santé du chat lorsque celui-ci est sans aucun lien avec la présence du chat au sein de l'établissement. En toutes circonstances, le compte-rendu d'intervention et/ou le certificat établi par le vétérinaire référent ou tout vétérinaire qui, en son absence, aura été amené à recevoir et prendre soin de l'animal fera foi de l'état de santé du chat et de la cause de celui-ci jusqu'à preuve contraire, rapportée par le client.

#### **IV – Paiements, réservations, annulation, prolongations :**

Les tarifs sont consultables sur le site : [www.serenity-cat.com](http://www.serenity-cat.com). Serenity cat se réserve le droit de changer ses tarifs. Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation. Serenity Cat facture les séjours par journée d'occupation : chaque journée commencée est due, et ce sans tenir compte de l'heure d'arrivée ou de départ.

Toute réservation donne lieu au paiement immédiat de 30% du montant global du séjour, à défaut de quoi celle-ci n'est pas confirmée, sauf accord contraire de Serenity Cat. Le solde du séjour est réglé intégralement à l'arrivée du chat.

Le client dispose d'un droit de rétractation de 7 jours à compter de la prise de réservation. Pour une date de début de réservation, avant le délai des 7 jours francs, ce droit de rétractation ne peut plus s'exercer. (L121 -20 et L121-20-2 du code de la consommation). Passé ce délai de rétractation, la réservation peut encore être annulée sans aucun frais jusqu'à 3 semaines avant le début du séjour. Une fois ce délai passé, l'acompte de 30% restera intégralement dû ; seul le solde du prix du séjour ne sera pas réclamé.

En cas de départ anticipé du chat après le début de son séjour, l'intégralité du prix du séjour reste dû.

A l'inverse, toute prolongation du séjour décidée au cours de celui-ci sera soumise à la disponibilité de la chambre et devra être confirmée par le paiement intégral du prix de cette prolongation avant la fin du séjour initial. Dans l'hypothèse où aucune chambre ne serait plus disponible, la prolongation ne sera pas assurée et le chat devra être récupéré à la date initialement prévue.

#### **V – Abandon et lois :**

**Art 1385 du code civil** - L'animal est sous la responsabilité de son propriétaire ou de la personne qui en a la charge en cas de dommage, que l'animal soit sous sa garde, qu'il soit échappé ou égaré.

**Art 511-1 du Code Rural** - L'abandon d'animal est un acte de cruauté passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende.

Passé le délai de 8 jours ouvrés après la fin du contrat liant le propriétaire et Serenity Cat, tout chat non récupéré sera considéré comme abandonné. Serenity Cat pourra alors en disposer librement, et ce sans recours possible de la part du propriétaire. Le propriétaire restera redevable de l'intégralité des sommes dues. Une plainte sera systématiquement déposée auprès du commissariat à l'encontre du propriétaire, pour abandon d'animal et ce sur la base de l'article 511-1 du code rural.

### **VIII – Signature du contrat :**

La signature de la charte Serenity Cat vaut acceptation :

- du règlement intérieur de l'hôtel
- de l'autorisation de soins de l'animal en cas d'urgence, par un Docteur vétérinaire
- de la décharge de responsabilité, en cas de suivi de traitement de l'animal.

Le contrat est signé entre le propriétaire et le responsable de l'établissement Serenity Cat, il décrit les conditions d'accueil et de garde de son chat.

Chacune des parties s'engage dès la signature du document, et décide de collaborer selon les règles définies par Serenity Cat.

Je soussigné(é) Mme/Mr

\_\_\_\_\_ reconnaît avoir pris  
connaissance de la charte SERENITY CAT mentionnée ci dessus, et l'accepter sans réserves.

Fait à Marseille, le \_\_\_\_\_

S ignature du propriétaire :